



1 Bis rue de la République
11320 MONTMAUR
Tél 04 68 60 00 74
Mail : montmaurcc@orange.fr

COMMUNE DE MONTMAUR

MONTMAUR, le 15 décembre 2022

Objet : Note aux parents d'élèves mangeant à la cantine

Madame, Monsieur,

Il est rappelé que vous devez signaler l'absence de votre enfant avant 9h00 la veille sinon le repas sera dû.

En cas d'absence le jour même lié à une maladie un certificat médical sera demandé.

Si l'enfant est absent plusieurs jours consécutifs vous devez le signaler dès le premier jour de maladie.

Comptant sur votre compréhension pour éviter tout gaspillage.

Dans l'attente, veuillez agréer, Madame, Monsieur, à mes sincères salutations.

Le Maire,

Gilles TERRISSON

